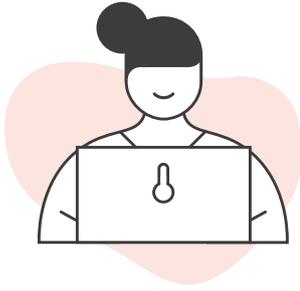


**MAKE HEAT
SIMPLE°CH**

SYSTÈMES DE COMMANDE À DISTANCE DU CHAUFFAGE - QUESTIONS & RÉPONSES

Appartement en PPE





INSTALLATION ET CONSEIL

3



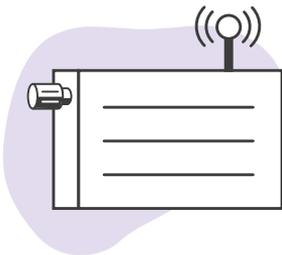
COÛTS ET ÉCONOMIES

5



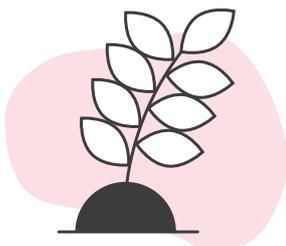
TECHNIQUE

7



INFRASTRUCTURE DE COMMUNICATION

9



ÉCOLOGIE ET CONFORT

11

Puis-je installer un tel système dans mon appartement dans un bâtiment à plusieurs appartements ?

Oui, différents systèmes de réglage des radiateurs ou d'un chauffage au sol sont prévus spécifiquement à cet effet.

Le choix et l'installation d'un système de commande à distance adapté à mes besoins me paraissent compliqués. Comment trouver un installateur, dans ma région, pour l'installer et faire le suivi après si besoin ?

Vous n'êtes pas seul. Des professionnels vous accompagnent dans le choix du système adapté à vos besoins et à la situation de votre logement. Ils s'occuperont de l'installation du système et de tous les aspects techniques, vous aideront à prendre en main le système et seront à votre disposition en cas de problème technique. Trouvez un installateur partenaire de la campagne MakeHeatSimple proche de chez vous en consultant notre annuaire makeheatsimple.ch/fr/localisation

L'installation d'une commande à distance serait bientôt rendue obligatoire. Ne serait-il donc pas judicieux d'attendre pour mettre en place un système ?

Dans certains cantons, l'obligation légale d'installer une télécommande pour chauffage dans les nouvelles constructions ou lors du remplacement du chauffage existe déjà. Néanmoins, un système de commande à distance offre tellement d'avantages immédiats – économies d'énergie et gain de confort – qu'il ne faut pas s'en priver plus longtemps. Par ailleurs, les télécommandes qui s'installent sur le système de distribution de chaleur peuvent être conservées en cas de remplacement de la production de chaleur.

N'attendez pas et cernez vos besoins sur makeheatsimple.ch/fr/formulaire

Comment éviter d'acheter une installation qui risque de devenir obsolète peu de temps après son achat ?

Les technologies de l'information et de la communication connaissent une évolution rapide et il peut arriver qu'un système devienne obsolète et doive être remplacé après quelques années d'utilisation. À noter que Swisscom assure le réseau de téléphonie mobile 3G au minimum jusqu'à fin 2024. Pour plus de sécurité, assurez-vous que le système choisi ne s'appuie pas sur cette technologie ou puisse évoluer vers une technologie 4G sans inconvénient pour vous.

Dans tous les cas, avant tout achat de système, renseignez-vous auprès du fournisseur ou de l'installateur au sujet des mises à jour prévues de leurs produits.

Mon système de chauffage est très ancien. Comment savoir si la commande à distance est compatible avec mon installation actuelle ?

Les systèmes de commande à distance s'adaptent à la plupart des installations de chauffage. Faites-vous conseiller par un installateur près de chez vous makeheatsimple.ch/fr/localisation

Question supplémentaire pour locataire

Je suis locataire permanent d'une résidence secondaire. Est-ce que je peux y faire installer une commande à distance ?

Oui, en principe, cela ne pose pas de problème. Il existe des systèmes qui peuvent être désinstallés sans difficulté à l'issue du bail ou vendus au locataire suivant (p. ex. vannes de radiateur intelligentes). Il est recommandé d'en parler au préalable au loueur !

Question supplémentaire pour propriétaires d'immeubles et régies

Je suis propriétaire/gestionnaire d'appartements dans un immeuble et je les loue à la semaine à des touristes. Quels systèmes sont recommandés ?

Dans ce type de situation aussi, des produits de commande de la distribution de chaleur (radiateurs, chauffage au sol) sont judicieux. Il est recommandé de choisir un système qui permet de régler et de contrôler facilement et clairement les différents appartements depuis une application sur smartphone.

L'installation d'un système de commande à distance du chauffage est relativement onéreuse. Comment savoir s'il faut investir ou non ?

Il existe des installations de différents niveaux de complexité pour différents budgets, avec des coûts d'investissement allant de 500 à 2500 CHF. Les économies d'énergie dépendent de plusieurs facteurs (nombre de jours d'occupation, habitudes de chauffage, etc.) et peuvent atteindre jusqu'à 60%, auquel cas l'installation de la télécommande s'amortit en peu de temps. Pour une estimation plus détaillée du potentiel d'économie individuel, rendez-vous sur le calculateur en ligne makeheatsimple.ch/fr/calculateur

Combien me coûte le fonctionnement d'une commande à distance ?

Selon le modèle, les appareils de commande du chauffage peuvent recevoir des ordres par une carte SIM ou par une connexion Internet. Pour les systèmes fonctionnant via Internet, vous devez tenir compte des coûts mensuels de l'abonnement. Pour les systèmes qui fonctionnent avec une carte SIM, il faut compter entre environ 30 et 90 francs par an, selon si on utilise une solution prépayée ou sur abonnement. Lors de l'achat du système, il vaut la peine de choisir une forme de communication avantageuse pour ses exigences (comparatif des prestataires). Normalement, les éventuels coûts énergétiques supplémentaires sont négligeables.

L'installation d'un système de commande à distance du chauffage me permet-il réellement de faire des économies ?

Les économies d'énergie dépendent de plusieurs facteurs tels que le nombre de jours d'occupation, les habitudes de chauffage, etc. et peuvent monter jusqu'à 60%. Pour une estimation plus détaillée du potentiel d'économie individuel, rendez-vous sur le calculateur en ligne makeheatsimple.ch/fr/calculateur

Mes frais de chauffage sont calculés en fonction de la surface de mon appartement. Mon investissement serait-il rentable si je suis le seul propriétaire à me munir d'une telle installation ?

Il est vrai que, en cas de facturation des coûts annexes par tantième/surface chauffée, les économies financières bénéficient à tous les propriétaires (pas uniquement à celui qui a investi dans l'installation). Toutefois, en tant que propriétaire ayant réalisé l'installation, vous profitez du gain de confort et l'environnement profite de la consommation énergétique réduite. Vous montrez l'exemple et pouvez (outre les autres avantages du système de commande à distance) convaincre les autres propriétaires et ainsi profiter des économies collectives. L'installation d'appareils d'enregistrement de la consommation de chaleur remédierait à cette situation. Dans certains cantons, l'installation de ces appareils est obligatoire dans des circonstances spécifiques.

Est-il rentable de baisser la température ambiante pour une absence d'une semaine seulement ?

Oui, l'énergie économisée tout au long de la semaine d'absence sera nettement supérieure à l'énergie qu'il faudra pour faire remonter la température avant votre arrivée.

Ma résidence ne dispose pas d'un chauffage électrique. Puis-je tout de même installer un système de commande à distance ?

Sur le marché, il existe une variété de produits qui s'adaptent à chaque type de chauffage, aussi bien en termes de production (chaudière à gaz, à fioul ou à granulés, pompes à chaleur, etc.) que de répartition (radiateurs, chauffage au sol, chauffage électrique). Les seules exceptions sont les chauffages manuels (cheminées, chauffages à bois) et certains radiateurs très anciens. En répondant au questionnaire en ligne sur makeheatsimple.ch/fr/formulaire, vous obtiendrez une liste de produits adaptés à votre situation.

En diminuant la température de ma résidence, mes conduites sanitaires ne risquent-elles pas de geler ?

Si vous suivez les préconisations de l'installateur et/ou du fournisseur en vous assurant que la température des locaux ne descende pas en dessous d'un certain seuil (mode hors gel), il n'y a pas de risque de gel des conduites. Certains systèmes vous avertissent si la température descend en dessous d'un certain seuil, ce qui vous permet d'agir sans tarder et éviter ainsi le gel de conduites.

En diminuant la température de ma résidence, n'y a-t-il pas un risque que l'humidité provoque des dégâts ?

Le risque de dégâts dus à l'humidité suite à l'abaissement de température est minime, sauf si le bâtiment est très étanche et qu'une importante source d'humidité existe à l'intérieur (infiltration d'eau, bassin d'eau).

Puis-je tout de même installer un système de commande à distance si je ne souhaite pas changer mon système de chauffage actuel ?

Oui, il existe des solutions pour les chauffages de toute sorte, à l'exception des systèmes à alimentation manuelle comme les poêles à bois et les cheminées. Pour les immeubles, la commande peut se faire lors de la répartition de chaleur interne à l'appartement (collecteur de circuit de chauffage) ou lors de la restitution de chaleur (chauffage au sol ou vanne de radiateur). La commande de la production de chauffage n'est judicieuse que si tous les appartements sont inoccupés en même temps.

Jusqu'à combien puis-je abaisser la température en mon absence ?

Dans une résidence secondaire dans un immeuble, vous ne devez pas laisser la température descendre au-dessous de 12 °C pour ne pas refroidir les appartements voisins qui sont peut-être occupés. Selon la situation, une température plus élevée doit être maintenue pour éviter les conséquences négatives sur les voisins et sur votre propre confort (temps de chauffage trop long). On peut toutefois baisser la température à 16 °C, même dans les bâtiments mal isolés. Il est recommandé de discuter de la baisse de température avec le syndic et les autres propriétaires.

À quel moment dois-je mettre le chauffage en marche pour que l'appartement soit agréablement tempéré à mon arrivée ?

Il n'est pas facile de répondre à cette question car le temps de chauffage dépend de nombreux facteurs locaux. Idéalement, il est suffisant de le faire quelques heures seulement avant votre arrivée. Dans la plupart des cas, il suffit de remettre le chauffage en marche la veille de votre retour. Il est recommandé de réduire le temps de chauffage au minimum par des essais et des observations.

Ces systèmes sont-ils vraiment fiables ?

La technologie des commandes à distance est mise en oeuvre déjà depuis plus de dix ans. Renseignez-vous sur la fiabilité du système choisi auprès du fournisseur et de ses références.

INFRASTRUCTURE DE COMMUNICATION

Quelle infrastructure est nécessaire à l'exploitation d'une commande à distance ?

Les ordres peuvent être transmis par téléphone mobile, tablette ou ordinateur, via une application ou Internet. La résidence secondaire reçoit l'ordre via une carte SIM ou la connexion Internet. L'ordre est alors exécuté par le système de commande du chauffage dans la résidence secondaire.

Puis-je tout de même commander à distance mon chauffage alors que je ne dispose pas d'Internet ?

Les systèmes de commande à distance ne nécessitent pas forcément une connexion Internet. En effet, il existe des systèmes qui fonctionnent par le réseau de téléphonie mobile (GSM) ou le réseau LoRa.

Y a-t-il un autre moyen que le smartphone pour contrôler à distance mon chauffage ?

Les systèmes de commande à distance ne nécessitent pas forcément un smartphone. En effet, certains systèmes fonctionnent avec un téléphone mobile simple – par l'envoi d'un SMS – et d'autres avec un ordinateur connecté à internet.

INFRASTRUCTURE DE COMMUNICATION

Des personnes malveillantes pourraient avoir accès à mes données et savoir quand je m'absente. Existe-t-il des systèmes qui ne partagent pas mes données ?

Dans la plupart des systèmes, les données transmises sont cryptées et donc protégées. Pour plus de sécurité, vous pouvez également trouver un fournisseur dont le système stocke les données dans un serveur sécurisé en Suisse. Pour les systèmes fonctionnant par SMS, aucune donnée n'est stockée.

Et si quelqu'un piratait mon compte ?

Dans la plupart des systèmes, l'accès à la commande à distance du chauffage est protégé par mot de passe, au même titre que votre compte en ligne ou n'importe quel autre service sur Internet. Pour plus de sérénité, contactez directement le fournisseur pour connaître les mesures mises en place contre le piratage.

Il faudrait plus d'énergie pour remonter la température après l'avoir baissée que de la maintenir constante, ce qui n'est pas très écologique. Est-ce bien vrai ?

C'est faux. Même pour une absence de cinq jours (entre deux week-ends), on a besoin de moins d'énergie pour passer la température de 12 à 20 °C que pour la maintenir à 16 °C pendant cinq jours. Calculez votre propre potentiel d'économie sur la base de votre utilisation et de vos habitudes de chauffage avec le calculateur en ligne sur makeheatsimple.ch/fr/calculateur

Le système de commande à distance est-il tout de même avantageux, quand bien même une personne enclenche le chauffage dans ma résidence avant mon arrivée ?

Un système de commande à distance offre plus de flexibilité car vous pouvez enclencher et déclencher le chauffage quand vous le souhaitez, même à la dernière minute. Vous n'êtes donc plus dépendant de la disponibilité d'une tierce personne.

Par ailleurs, le système de commande à distance offre des avantages, tels que la possibilité de régler la température de manière précise dans chaque pièce (suivant le système), de recevoir une alarme en cas de défaillance, ou encore de connaître à tout moment la température de votre logement.

Je suis propriétaire d'un logement en PPE et y séjourne de manière permanente. Ne suis-je pas lésé par l'installation de commande à distance de mes voisins ?

En général, on préconise une température de 12°C à 16°C dans les appartements inoccupés afin de garantir le confort dans les appartements voisins et réduire la consommation d'énergie globale du bâtiment. Dans le cas usuel d'une répartition des frais de chauffage au prorata de la surface de l'appartement, cette économie profite à tous les locataires.

Je souhaite vérifier à distance si mon chauffage fonctionne. Quel système recommanderiez-vous ?

Dans ce cas, choisissez un système qui vous informe par SMS, e-mail ou autre en cas de problème. En remplissant le formulaire makeheatsimple.ch/fr/formulaire, vous obtiendrez une liste des systèmes compatibles.

Je souhaite pouvoir connaître la température d'une pièce à distance. Quel système recommanderiez-vous ?

Dans ce cas, choisissez un système équipé de capteurs dans les pièces dont vous souhaitez connaître la température. Ainsi vous pouvez consulter et régler ces températures à distance. En remplissant le formulaire makeheatsimple.ch/fr/formulaire, vous obtiendrez une liste des systèmes compatibles.

**TROUVEZ LES RÉPONSES AUX
AUTRES QUESTIONS SUR [MAKEHEATSIMPLE.CH](https://makeheatsimple.ch),
[INFO@MAKEHEATSIMPLE.CH](mailto:info@makeheatsimple.ch) OU AUPRÈS
DE L'INFOLINE **0848 444 444**.**